







## INTÉRIEUR (SUITE)

NUMÉRO	ÉLÉMENT	VÉRIFIÉ	N/A	NOTES
6. Garage	6.1 Revêtement de sol : béton et drainage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	6.2 Revêtement mural et plafonds : gypse peint, béton, moulures et boiseries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	6.3 Portes d'accès : ferme-porte, étanchéité, quincaillerie, finition et mécanisme d'inversion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	6.4 Systèmes électriques : éclairage, prises de courant, détecteur de fumée et système d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	6.5 Système de plomberie : robinet d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	6.6 Système de ventilation et de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notes :

## DÉCLARATION DE RÉCEPTION

En ce DATE, le ou les bénéficiaires déclarent que les travaux relatifs au bâtiment non détenu en copropriété divise ou à la partie privative d'un bâtiment détenu en copropriété divise sont terminés, sous réserve des éléments à corriger ou de menus travaux à compléter identifiés sur la présente liste, et qu'il est en état de servir conformément à l'usage auquel il a été destiné.

RÉCEPTION - SANS RÉSERVE<sup>2</sup>

RÉCEPTION - AVEC RÉSERVE  
(voir Date convenue de fin des travaux ci-dessous)

Date de fin des travaux  
(applicable seulement s'il n'y a pas de travaux à parachever)

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

1 X

SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE

SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE

## DÉCLARATION DE L'ENTREPRENEUR

En ce DATE, l'entrepreneur déclare avoir été présent lors de l'inspection préreception et avoir reçu copie de la liste des éléments à corriger ou à parachever contenue dans le présent document, le cas échéant.

Nom du représentant autorisé :

SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR X

## DATE CONVENUE DE FIN DES TRAVAUX<sup>3</sup>

Date convenue de fin des travaux :  
(Ne devrait pas dépasser un délai de six (6) mois après la date d'inspection préreception)

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR : X

1 X

SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE

2 X

SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE

1. L'aménagement de terrain est exclu de la garantie.
2. L'acceptation avec ou sans réserve par le bénéficiaire, ne concerne que les éléments apparents au moment de la réception du bâtiment.
3. Applicable seulement s'il y a des éléments à corriger ou à parachever.